



Texte
 MARIANA GRÉPINET

Illustrations
 ADELIN SCHÖNE

La Cour de cassation

JURIDICTION SUPRÊME

AU SOMMET DE LA PYRAMIDE JUDICIAIRE,
 CETTE COUR, « JUGE DES DÉCISIONS DES JUGES »,
 EST L'HÉRITIÈRE DU CONSEIL DU ROI DE L'ANCIEN RÉGIME,
 REBAPTISÉ TRIBUNAL DE CASSATION EN 1790. JOUANT UN GRAND RÔLE
 DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS, ELLE SOUHAITE S'OUVRIRE
 POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE SON TRAVAIL ET SES DÉCISIONS.

La légende raconte que toucher le genou et le pied de la statue de Saint Louis, au premier étage de la Cour de cassation, permettrait d'obtenir une décision favorable. « *Il m'arrive de passer ma main et d'avoir le sentiment d'absorber un peu d'énergie de tous ces gens venus pleins d'espoir* », glisse Philippe Galanopoulos, conservateur en chef des bibliothèques du site. Restauré après qu'un attentat, en 1975 – une bombe déposée dans la galerie par un militant indépendantiste breton –, lui arracha la tête et la main gauche, le roi Louis IX veille encore. Rendant la justice sous un chêne, il est devenu le symbole de la justice moderne, « *arrachée à Dieu pour être confiée aux hommes* », précise l'historien. Mais parce que ces derniers sont fragiles, il fallut inventer un système de contrôle de la bonne application des lois. C'est ainsi que naquit le Conseil du roi, ancêtre du Tribunal de cassation rebaptisé Cour de cassation, en 1804, par Napoléon Bonaparte.

Le premier président de l'institution, Christophe Soulard, choisi par le Conseil supérieur de la magistrature en mai dernier et installé dans ses fonctions en juillet, résume le rôle de cette juridiction suprême : « *L'application des règles de droit*

dans les 164 tribunaux et les 36 cours d'appel du pays suppose que ce dernier soit interprété. La Cour est là pour unifier ce sens et garantir qu'il l'est à l'identique où que l'on se trouve sur le territoire ». Chaque année, 25 000 pourvois (dont 8 000 au pénal) sont traités ici par les 250 juges, appelés « conseillers », qui y officient.

Située au cœur de l'île de la Cité, dans l'ancien Palais des rois devenu Palais de justice au XV^e siècle, la juridiction suprême de notre pays est mal connue du grand public. Les professionnels y pénètrent par une lourde porte, via le 5, quai de l'Horloge, alors que pour les justiciables, l'entrée s'effectue en gravissant les marches dans la discrète rue de Harlay. Sa façade monumentale symbolise sa solennité. L'architecte Louis-Joseph Duc avait prévu davantage de fenêtres, mais leur nombre a été revu à la baisse pour renforcer son aspect imposant. Après le monumental escalier surplombé d'un énorme lustre, cadeau de l'impératrice Eugénie à la Cour, s'ouvre la galerie des bustes représentant des figures historiques des lieux comme le président Bonjean, martyr de la justice, assassiné par les communards en 1871. À côté sont encadrés les portraits de ceux qui se sont succédé à la tête de l'institution. Deux femmes seulement, sur une quarantaine de présidents. « *Ça va changer, car la magistrature est désormais composée de 60 % de femmes* », →

anticipe Guillaume Fradin, le directeur de la communication. Presque tous portent la majestueuse robe rouge des magistrats de la haute juridiction, avec un énorme manteau de fourrure blanche (qui n'est plus en hermine). « *Il faut garder cette solennité qui permet aussi d'uniformiser et d'afficher l'unité de la magistrature, mais il faudrait faire évoluer ce costume et l'alléger un peu* », avance Christophe Soulard. Pendant les audiences, les conseillers peuvent prendre un verre dans la salle de la tour Bonbec, seul vestige médiéval. « *Elle fut surnommée ainsi car c'est ici qu'étaient torturés les prisonniers, notamment en les forçant à boire, bouche ouverte, d'énormes quantités d'eau*, décrit l'historien. *On disait, alors, qu'ils avaient un "bon bec". Et peut-être aussi quand ils finissaient par parler.* »

LA COUR ORIENTE LA SOCIÉTÉ

Au fil des siècles et de l'évolution des contentions, la Cour de cassation s'est agrandie. Elle compte désormais six chambres, cinq relevant du droit civil et une du pénal. Chacune d'elles est spécialisée et traite un ou plusieurs types de questions juridiques : droit des personnes et de la famille, propriété intellectuelle, protection des consommateurs, marques, droit du travail, etc. De l'arrêt Teffaine, en 1896, du nom d'un ouvrier décédé à la suite de brûlures causées par l'explosion d'une machine, qui retint la responsabilité du propriétaire de celle-ci, à l'arrêt Uber, en 2020, qui requalifie en contrat de travail la relation contractuelle entre la société américaine et ses chauffeurs, ses magistrats, d'hier et d'aujourd'hui, régissent les règles de notre société. « *En résolvant des questions qui ne l'étaient pas dans le droit, la Cour a aussi préfiguré un certain nombre de lois* », relève le spécialiste Philippe Galanopoulos. Bien avant l'abolition de l'esclavage, elle rendit des décisions favorables aux droits des esclaves. Idem sur l'égalité entre les hommes et les femmes, sur les droits des enfants ou sur la question des brevets.

La Cour de cassation s'adapte aux évolutions des préoccupations. Ainsi, par un arrêt historique

rendu en septembre 2012 dans le cadre de l'affaire du naufrage de l'Erika, elle a reconnu pour la première fois l'existence d'un « préjudice environnemental », érigeant ainsi un nouveau principe. « *La Cour est un lieu de pouvoir dans le sens le plus noble du terme ; elle contribue à façonner l'expérience collective, la vie de tous les jours* », analyse Guillaume Fradin. « *La Cour crée le droit et oriente la société* », abonde Jean-Jacques Urvoas, ancien ministre de la Justice. Et si les arrêts en matière pénale sont davantage médiatisés, l'écrasante majorité des affaires concernent la justice du quotidien : filiation, divorce, droit du travail. « *Nous sommes un espace d'apaisement social des conflits, un lieu où chacun a l'assurance que ses arguments seront écoutés et examinés en toute impartialité* », revendique Christophe Soulard, qui prépare un livre sur le rôle de la Cour au travers de 40 grandes décisions symboliques rendues au cours des deux derniers siècles. Lorsque la Cour casse la décision d'une juridiction, cette dernière peut résister, c'est ce qu'on appelle une « rébellion ». Certains y voient la preuve du dialogue incarné par cette juridiction. Quand d'autres, comme cet ancien conseiller référendaire, membre de la Cour pendant dix ans, en conclut que « *la Cour ne fait la jurisprudence qu'autant que les juridictions du fond l'acceptent* ».

« LES HEURES DÉVORENT TOUT, SEUL LE DROIT DEMEURE »

Dans la prestigieuse chambre criminelle, toute parée de bois, l'horloge dorée donne le ton avec cette inscription latine : « *Les heures dévorent tout, seul le droit demeure* ». C'est ici que se tint le procès en diffamation contre Émile Zola à la suite de la publication de son « *J'accuse* », dans le cadre de l'affaire Dreyfus. La Cour cassa alors la décision qui condamnait l'écrivain à la prison. C'est ici, encore, que Charles Baudelaire fut réhabilité, post-mortem, avec l'annulation de la condamnation pour outrage à la morale des *Fleurs du mal*. Lors de la plénière de chambre, une quarantaine de magistrats prennent place, assis par ordre d'ancienneté – les derniers arrivés étant les plus éloignés du président de chambre.



Moins de décorum dans la deuxième chambre civile, en charge notamment de la sécurité sociale et des élections. Construite dans les années 1970, elle tranche par sa modernité, ses luminaires abstraits et son mobilier contemporain. Dans la Grand'chambre, la plus imposante, tout en dorures et peintures symboliques, se tiennent les audiences solennelles et les assemblées plénières (lorsque toutes les chambres se réunissent pour prendre une décision). « Elle aurait dû être encore plus haute et plus profonde, mais les architectes ont fini par trouver qu'elle ressemblait un peu trop à un lieu de culte », sourit Philippe Galanopoulos. Les énormes chérubins qui soutiennent le plafond auraient donc dû apparaître plus petits... L'historien admet que ce décor peut sembler décalé ou désuet, mais il témoigne, selon lui, de la place de cette institution judiciaire, de la solennité et de l'autorité qui incombent aux magistrats.

Commencée en 1861, cette salle a été endommagée lors des événements de 1871. Un grand incendie volontaire, pendant la Commune, a brûlé une partie du palais. La superbe bibliothèque, créée en 1796, a été préservée presque par miracle – mais les ouvrages placés en dépôt ont été détruits. Elle compte aujourd'hui près de 50 000 volumes, dont une vingtaine d'incunables du XV^e siècle. Une autre pièce, une chambre conçue sous Napoléon III, a été préservée des flammes. Au sol a été placé un tapis moderne,

issu de la manufacture des Gobelins, sur lequel a été tissé le nouveau logo de la Cour de cassation. À la fin des années 1990, la maison Chanel s'était plainte, estimant que le précédent ressemblait trop à son propre sigle, un double C entrelacé, devenu une signature. « Par élégance française et parce que la Cour aurait été juge et partie, le premier président de l'époque a renoncé, raconte Philippe Galanopoulos. Et pourtant, nous avons l'antériorité! »

UNE OUVERTURE INDISPENSABLE

« Les magistrats pensent d'abord au droit, pas assez à la compréhension de leurs actions, déplore Jean-Jacques Urvoas. Il faut faire un travail de service après-vente. » L'ex-garde des Sceaux semble avoir été entendu... Dans la volonté d'ouvrir davantage l'institution à l'extérieur et de faire connaître ses travaux et ses décisions, Christophe Soulard a décidé d'autoriser, à compter du printemps, la retransmission avec un léger différé des assemblées plénières. Un décret, daté d'avril 2022, autorise la captation sonore et audiovisuelle des audiences. Ces diffusions seront accompagnées de vidéos pédagogiques expliquant le fonctionnement de la Cour et les métiers de ceux qui l'occupent. Le premier magistrat de France souhaite aussi lancer une web TV qui pourrait permettre de décrypter des arrêts importants et, qui sait, d'apercevoir la statue de Saint Louis – à défaut de lui toucher le genou. ►